

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 101

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190122

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Mise à disposition de travailleurs en situation de handicap - Approbation.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/03/2019

**Compte rendu affiché le :** 09/04/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

**Absents-Excusés :**

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

**Absents :**

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

**Politique :** *Etre solidaire, plus qu'une tradition, un devoir.*

Délibération n° : 101

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190122

**Direction en charge :** Ressources Humaines

**Objet :** Mise à disposition de travailleurs en situation de handicap - Approbation.

□ **Rappel et Références :**

Le travail en milieu ordinaire par l'intermédiaire d'un Service d'aide par le travail est une alternative pour des adultes en situation de handicap entre les structures de Centre d'Aide par le travail et le monde du travail classique.

Le code de l'action sociale et des familles (article R344-16) prévoit en effet que « lorsque l'exercice d'une activité à caractère professionnel en milieu ordinaire de travail est susceptible de favoriser l'épanouissement personnel et professionnel et de développer la capacité d'emploi de travailleurs handicapés admis dans un service d'aide par le travail, celui-ci peut mettre une ou plusieurs personnes en situation de handicap à la disposition d'une collectivité territoriale ».

Les travailleurs handicapés concernés continuent à bénéficier d'un accompagnement médico-social et professionnel assuré par l'établissement ou le Service d'aide par le travail.

□ **Motivation et Opportunité :**

La Ville accueille dans ses services quatre travailleurs handicapés dans ce cadre :

- un agent d'accueil en bibliothèque mis à disposition par le Service d'Aide par le Travail « Hors les murs » de l'association Trisomie 21 Loire. Compte tenu de la situation particulière de cette personne, la durée du temps de travail est limité à un mi-temps.

- un agent polyvalent de restauration en résidence pour personnes âgées mis à disposition par le Centre Départemental d'aide par le travail de Saint-Priest en Jarez. Compte tenu de la situation particulière de cette personne, la durée du temps de travail est limité à 24 H par semaine.

- un agent d'entretien au jardin d'enfants au parc de l'Europe mis à disposition par le Service d'Aide par le Travail « Hors les murs » de l'association Trisomie 21 Loire. Compte tenu de la situation particulière de cette personne, la durée du temps de travail est limité à 20h par semaine.

- un agent polyvalent aux serres municipales.mis à disposition par le Service d'Aide par le Travail « Hors les murs » de l'association Trisomie 21 Loire.

Ces dispositifs donnent pleinement satisfaction et contribuent à l'insertion professionnelle des personnes.

□ **Contenu :**

Dans la continuité des différentes actions que la Ville de Saint-Étienne conduit visant l'inclusion des personnes en situation de handicap, il est proposé de poursuivre l'accueil de ces travailleurs handicapés dans le cadre de conventions de mise à disposition au sens de l'article R344-16 du code de l'action sociale avec notamment le renouvellement de l'agent d'accueil en bibliothèque à compter du 01 mai 2019 au 30 avril 2020 ainsi que celui de l'agent polyvalent de restauration à compter du 29 avril au 28 juin 2019.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Étienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : 13 771,74€(10 896€  
pour l'agent en  
médiathèque/ 2  
875,74€pour  
l'agent en cuisine RPA)

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>	13 771,74€					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

**□ Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver la convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé du SAT « Hors les murs » de l'association Trisomie 21 Loire,
- approuver la convention de mise à disposition d'un travailleur handicapé du Centre Départemental d'Aide par le Travail de Saint-Priest-en-Jarez,
- autoriser M. le Maire ou son représentant, Adjoint ayant reçu délégation, à signer ces conventions dont un exemplaire restera joint au présent dossier.

<b>Décision :</b> Proposition adoptée	<b>Imputation budgétaire</b> BP 2019 - chapitre 012 - article 621.8
<b>Résultat du vote :</b> 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée</b>
	<b>Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY</b>